

Code de conduite et d'éthique des affaires pour les fournisseurs

Introduction

Rimini Street, Inc. et ses filiales et sociétés affiliées contrôlées (collectivement, « Rimini Street »), s'engagent à respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique et de conduite des affaires. Comme indiqué dans notre *Code de conduite et d'éthique des affaires*, les employés de Rimini Street sont tenus de maintenir l'intégrité au cœur de notre culture en se conformant aux normes éthiques et juridiques qui régissent notre conduite des affaires.

En tant que fournisseur, vendeur ou contractant de Rimini Street, vous représentez une part importante de la réussite et de la réputation de notre entreprise, et nous attendons de vous, de vos employés, agents et sous-traitants (collectivement, les « Fournisseurs ») que vous partagiez notre engagement à agir avec intégrité. Le présent *Code de conduite et d'éthique des affaires pour les Fournisseurs* (le « Code pour les Fournisseurs ») décrit les normes et les attentes de Rimini Street en matière de conduite des affaires lorsque vous travaillez avec ou pour le compte de Rimini Street. Il vous incombe de veiller à ce que vos administrateurs, cadres, employés, représentants et partenaires commerciaux comprennent et respectent les attentes énoncées dans le présent Code pour les fournisseurs. En acceptant le *Code de conduite et d'éthique des affaires pour les Fournisseurs*, le Fournisseur affirme qu'il s'engage à collaborer avec Rimini Street Inc en accord avec les principes, valeurs et codes de conduite du présent Code.

Respect des lois et des exigences contractuelles

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils opèrent en totale conformité avec les lois, règles, règlements, décisions de justice et normes éthiques en vigueur dans les pays dans lesquels vous opérez ou dans lesquels vous fournissez des produits, des personnes ou des services à ou pour Rimini Street. Si les normes ou exigences énoncées dans le présent Code pour les fournisseurs sont plus restrictives que la législation applicable, vous devez alors suivre les normes ou exigences les plus restrictives.

Les fournisseurs doivent également se conformer aux exigences contractuelles, y compris celles qui peuvent être contenues dans les accords entre vous et Rimini Street. Le Code pour les fournisseurs fournit des lignes directrices pour la conduite des affaires, mais il ne remplace pas les exigences spécifiques des contrats des fournisseurs. De même, le Code pour les fournisseurs ne modifie pas les conditions contractuelles et ne constitue pas des obligations contractuelles ou des contrats de travail, explicites ou implicites.

Rimini Street comprend et attend de ses fournisseurs qu'ils aient leurs propres codes de conduite internes et leurs propres politiques et procédures de conformité. Vos propres normes d'éthique et de conformité écrites peuvent remplacer le présent Code pour les fournisseurs si elles sont conformes à ce dernier et sont intégrées dans un accord écrit entre vous et Rimini Street.

Intégrité dans les affaires

L'honnêteté, l'intégrité et la transparence des opérations commerciales constituent le fondement de nos relations d'affaires. Les fournisseurs doivent s'engager à respecter les normes d'intégrité et les pratiques commerciales éthiques les plus strictes.

Conflits d'intérêts

Les Fournisseurs doivent éviter toute relation avec un employé de Rimini Street qui affecte ou pourrait sembler affecter l'objectivité du jugement de l'employé ou qui crée ou semble créer un conflit d'intérêts pour cet employé. Les Fournisseurs sont tenus de signaler tout conflit d'intérêts réel ou potentiel – par exemple, des relations familiales ou personnelles étroites avec des employés de Rimini Street, des intérêts commerciaux communs avec des employés de Rimini Street et des relations ou arrangements similaires – dès que vous prenez connaissance de la situation. Ces divulgations peuvent être faites en contactant le Département Éthique & conformité de Rimini Street (« Éthique & conformité ») ou la ligne d'assistance pour la conformité de Rimini Street, comme décrit dans la section « Recherche de conseils et signalement de problèmes » ci-dessous.

Pour éviter les conflits d'intérêts ou l'apparence d'irrégularités :

- Dans le cadre de la négociation d'un contrat entre un Fournisseur et Rimini Street ou de l'exécution de leurs

obligations envers Rimini Street, les Fournisseurs ne doivent pas traiter directement avec un employé de Rimini Street qui détient – ou dont le conjoint, le partenaire domestique ou un autre membre de la famille détient – un intérêt financier important dans le Fournisseur.

- Les Fournisseurs ne doivent pas offrir de biens, de services, d'opportunités commerciales, de commissions ou d'arrangements financiers avantageux qui profiteraient personnellement à un employé de Rimini Street.
- La clé du traitement des conflits d'intérêts est une divulgation rapide et complète.

Courtoisie d'affaires — cadeaux, repas, divertissements

Les Fournisseurs ne peuvent pas offrir ou accepter de cadeaux, repas (alcool compris), divertissements ou autres marques d'hospitalité qui pourraient influencer ou sembler influencer les décisions des employés de Rimini Street. À cet égard, veuillez noter ce qui suit :

- Il est important de comprendre les lois, règlements et règles applicables en matière de courtoisie d'affaires et d'éviter même l'apparence d'une conduite inappropriée entre Rimini Street et nos Fournisseurs. Les prestations d'affaires doivent être conformes à toutes les lois et réglementations applicables, et elles doivent avoir une valeur raisonnable, être peu fréquentes, fournies de manière ouverte et transparente, être données sans attendre de contrepartie ou d'avantage indu (ou d'avantage commercial), et ne pas donner l'impression d'être inappropriées.
- En général, Rimini Street n'est pas favorable à l'offre ou à l'acceptation de cadeaux à des tiers en raison des risques d'apparence de conduite inappropriée, et il est plus facile de ne pas s'engager dans de tels échanges. Les cadeaux comprennent tout ce qui a une valeur fournie pour un usage ou un avantage personnel et pour lequel le bénéficiaire ne paie pas la juste valeur marchande. Dans les circonstances limitées où des cadeaux sont échangés avec les employés de Rimini Street, ces cadeaux doivent être conformes à toutes les lois et réglementations applicables, et ils doivent avoir une valeur raisonnable. Pour être considéré comme ayant « une valeur raisonnable », un cadeau unique donné à un destinataire individuel doit avoir une valeur de 100 USD ou moins, et tous les cadeaux donnés à un destinataire individuel au cours de 12 mois doivent avoir une valeur globale de 300 USD ou moins. L'échange de cadeaux uniques de plus de 100 dollars US, ou de cadeaux multiples sur une période de 12 mois totalisant plus de 300 dollars US, doit être pré-approuvé par le Département Éthique & conformité. Il n'est pas permis d'offrir des pourboires en espèces ou en équivalent (tels que des cartes ou des chèques-cadeaux) à un employé de Rimini Street, quelle que soit leur valeur. Les cadeaux qui enfreignent nos politiques, ou qui sont jugés inappropriés par ailleurs, seront retournés au Fournisseur ou traités d'une manière conforme à nos politiques internes.
- Les repas d'affaires, les divertissements et les autres formes d'hospitalité doivent servir un objectif commercial légitime, avoir une valeur raisonnable et ne doivent pas être fréquents ou routiniers.
- Les fournisseurs ne doivent fournir aucun cadeau, repas, divertissement ou autre marque d'hospitalité — quelle qu'en soit la valeur — à un agent public pour ou au nom de Rimini Street sans l'autorisation écrite expresse préalable du Département Éthique & conformité. De même, les Fournisseurs ne doivent pas apporter de contributions ou faire des dépenses politiques directes ou indirectes pour ou au nom de Rimini Street.
- Les employés de Rimini Street ne peuvent pas solliciter de courtoisie d'affaires auprès de nos Fournisseurs. Si un employé de Rimini Street vous demande un cadeau, un repas, un divertissement ou une autre marque d'hospitalité, ou si vous avez des questions sur les attentes de Rimini Street en matière de courtoisie d'affaires, contactez le Département Éthique & conformité ou la ligne d'assistance téléphonique pour la conformité.

Corruption

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois anticorruption applicables, y compris la loi des États-Unis Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) et toute loi équivalente applicable dans les autres pays. Les Fournisseurs ne peuvent pas offrir, promettre, donner ou accepter quoi que ce soit de valeur à un agent public, un candidat politique ou un particulier afin d'obtenir des avantages indus pour quiconque, pour quelque raison que ce soit. Il est en outre interdit aux Fournisseurs de se livrer à toute autre forme de corruption, de dessous-de-table, de pot-de-vin, d'extorsion ou de détournement de fonds, y

compris en liaison avec l'accélération ou la facilitation des paiements. Les Fournisseurs sont responsables de la mise en œuvre de procédures visant à garantir le respect des lois anticorruption applicables, y compris la surveillance du comportement de leurs employés, agents et sous-traitants.

Contrôles du commerce international

Rimini Street s'engage à garantir que toutes les transactions commerciales sont effectuées en totale conformité avec les lois et les contrôles du commerce international applicables. Les Fournisseurs doivent se conformer à tous les contrôles à l'exportation, restrictions commerciales, embargos commerciaux, sanctions économiques légales et boycotts imposés par des gouvernements. Les Fournisseurs qui importent ou exportent des marchandises, des logiciels ou des technologies doivent se conformer à toutes les exigences légales, y compris celles qui les obligent à obtenir des licences d'importation et d'exportation lors de l'expédition d'articles contrôlés.

Antitrust et concurrence loyale

Les Fournisseurs doivent mener leurs activités dans le plein respect des lois antitrust et des lois relatives à la concurrence loyale. Les Fournisseurs doivent éviter toute pratique commerciale visant à limiter ou à entraver la pleine et libre concurrence pour les produits ou services qu'ils fournissent à Rimini Street. Les Fournisseurs ne doivent pas offrir à nos employés des informations confidentielles sur un concurrent de Rimini Street.

Délit d'initié

En tant que Fournisseur de Rimini Street, vous pouvez avoir accès à des informations importantes, non publiques, concernant Rimini Street ou des tiers. Les Fournisseurs doivent éviter les délits d'initiés en n'achetant pas ou en ne vendant pas des titres de Rimini Street ou d'une autre société lorsqu'ils sont en possession d'informations qui ne sont pas accessibles au public investisseur et qui pourraient influencer la décision d'un investisseur d'acheter, de vendre ou de détenir ces titres. Les Fournisseurs ne doivent pas non plus fournir à une autre personne des informations non publiques concernant Rimini Street ou des tiers, y compris lorsque ces informations pourraient influencer la décision d'un investisseur d'acheter, de vendre ou de détenir des titres.

Confidentialité, protection des données et sécurité de l'information

Les Fournisseurs doivent protéger les informations personnelles et/ou confidentielles qu'ils conservent au nom de Rimini Street contre tout accès, destruction, utilisation, modification et divulgation non autorisés. Les Fournisseurs doivent également se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité des données et de sécurité de l'information concernant la collecte, l'utilisation, la maintenance, le transfert, le partage, la divulgation et l'élimination des informations personnelles et/ou confidentielles. En outre, les Fournisseurs doivent se conformer à d'autres obligations contractuelles liées à la confidentialité des données et à la sécurité de l'information.

Rien dans cette obligation de confidentialité ou par ailleurs ne vous interdit de faire part de vos préoccupations concernant des violations du Code pour les Fournisseurs ou de la loi, que ce soit pendant ou après votre engagement avec Rimini Street. En outre, rien dans cette obligation de confidentialité ou dans toute autre politique ou convention de Rimini Street ne restreint votre capacité, pendant ou après votre engagement avec Rimini Street, à communiquer avec les agences gouvernementales sur d'éventuelles violations du Code pour les Fournisseurs ou de la loi applicable, à fournir des informations aux agences gouvernementales, à déposer une plainte auprès des agences gouvernementales ou à participer aux enquêtes ou procédures des agences gouvernementales.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de Rimini Street, ou PI, est un actif important qui doit être protégé à tout moment. Les Fournisseurs ne doivent jamais permettre à un tiers d'utiliser notre PI sans l'autorisation appropriée et un accord de licence approuvé par le Département juridique de Rimini Street. En plus de protéger la PI de Rimini Street, nous attendons également de nos Fournisseurs qu'ils respectent les droits de PI des tiers. Vous avez le devoir de vous assurer que vous obtenez les droits appropriés pour accéder à la PI de tiers ou l'utiliser. Vous devez également éviter de porter atteinte aux brevets, marques, droits d'auteur et secrets commerciaux d'un tiers.

Exactitude des livres et registres comptables

Les Fournisseurs doivent tenir des livres et des registres comptables exacts, conformément à toutes les lois et réglementations applicables, aux pratiques comptables généralement acceptées et à leurs obligations contractuelles avec Rimini Street. Les registres des entreprises doivent être opportuns, précis, véridiques et complets.

Conditions sociales et de travail

Rimini Street s'engage à traiter les gens de manière équitable, avec respect et conformément aux lois et règlements en vigueur. Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils partagent cet engagement et adhèrent aux normes relatives aux conditions sociales et de travail décrites ci-dessous.

Harcèlement et discrimination

Les Fournisseurs doivent promouvoir un environnement de travail exempt d'abus verbaux, physiques ou mentaux, de menaces, de violence ou de toute forme de harcèlement pendant l'emploi ou le recrutement. De même, les Fournisseurs ne doivent pas se livrer à des discriminations illégales dans les pratiques d'embauche et d'emploi telles que les promotions, les récompenses et l'accès à la formation. Les employés ne doivent pas faire l'objet de discrimination fondée, entre autres, sur des caractéristiques non liées à l'emploi telles que race, couleur, ascendance, citoyenneté, origine nationale, religion, statut d'ancien combattant, handicap, état de santé, caractéristique ou information génétique, âge, genre, orientation sexuelle, identité ou expression de genre, sexe, croyance, état civil, situation familiale, grossesse ou autre statut protégé par la loi.

Santé et sécurité

Rimini Street s'engage à prévenir les blessures et les maladies professionnelles, et à respecter les lois et les politiques de l'entreprise en matière de santé et de sécurité des employés. Les Fournisseurs doivent également se conformer aux lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et promouvoir des lieux de travail sûrs et sains afin de réduire les risques d'accidents, de blessures et d'exposition. Nous encourageons les Fournisseurs à mettre en œuvre et à disposer d'un programme de suivi des performances afin de rendre compte des aspects de leurs programmes de santé et de sécurité.

Embauche et licenciement

Les Fournisseurs doivent se conformer aux lois applicables en matière d'admissibilité à l'emploi, de recrutement et de licenciement. Les Fournisseurs ne doivent pas employer sciemment des personnes qui ne sont pas autorisées à travailler, comme le prévoit la loi en vigueur.

Travail des enfants

Les Fournisseurs doivent se conformer aux exigences relatives à l'âge minimum prescrit par les lois et règlements en vigueur. Les Fournisseurs doivent respecter nos contrats ou d'autres directives supplémentaires applicables qui peuvent fournir des normes plus restrictives. Les Fournisseurs ne doivent pas interférer avec l'éducation d'un enfant en l'employant en violation des lois sur l'enseignement obligatoire d'un pays. Le Fournisseur peut utiliser des programmes d'apprentissage en milieu de travail légitimes et volontaires, tels que des stages d'études, à condition qu'ils soient conformes à toutes les lois et réglementations. Les travailleurs âgés de moins de 18 ans ne doivent pas se voir demander ou exiger d'effectuer un travail susceptible de mettre en danger leur santé, leur sécurité ou leur bien-être.

Travail forcé

Les Fournisseurs ne doivent recourir qu'au travail volontaire. Toute forme de travail forcé, y compris la servitude pour dettes, le travail sous contrat à très long terme ou le travail carcéral involontaire, est interdite et est contraire aux lois et chartes contre l'esclavage moderne reconnues sur le plan international. La traite des êtres humains et les activités liées à la traite sont également interdites, y compris le recours à des pratiques de recrutement trompeuses ou frauduleuses, la facturation de frais de recrutement, le refus de donner aux employés l'accès à leurs documents d'identité, l'absence de paiement du transport de retour ou d'un contrat de travail (si nécessaire) dans la langue maternelle de l'employé.

Salaires, avantages sociaux et horaires de travail

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables régissant les salaires, les avantages sociaux et les exigences

en matière de temps de travail, y compris la rémunération, les avantages sociaux et les heures supplémentaires. Il convient de tenir des registres écrits précis des heures régulières et des heures supplémentaires des employés.

Liberté d'association

Les Fournisseurs doivent respecter le droit des employés à la liberté d'association, y compris le droit de négociation collective, conformément aux lois locales, et veiller à ce que toutes les relations entre employés soient de nature volontaire. Les employés ne doivent pas faire l'objet d'intimidation ou de harcèlement dans l'exercice de leur droit d'adhérer ou de s'abstenir d'adhérer à une organisation.

Environnement et durabilité

Rimini Street s'engage à respecter l'environnement et à adopter des pratiques commerciales durables. Nous nous sommes également engagés à respecter les lois et règlements environnementaux applicables, à réduire l'impact environnemental de nos activités commerciales et à promouvoir la durabilité des ressources naturelles dont nous dépendons.

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur. Nous encourageons les Fournisseurs à tenir compte de l'impact environnemental dans les décisions des entreprises et à envisager les possibilités de conservation des ressources naturelles, de recyclage, de réutilisation, de réduction à la source, ainsi que de prévention et de contrôle de la pollution. Nous encourageons également les Fournisseurs à mettre en œuvre et à avoir en place un programme de contrôle des performances pour rendre compte des aspects de leurs programmes environnementaux.

Suivi et évaluation

Rimini Street attend de ses Fournisseurs qu'ils mettent en place des contrôles et des processus destinés à faciliter le respect de la loi et du présent Code pour les Fournisseurs. À cet égard :

- Les Fournisseurs sont tenus de signaler rapidement à Rimini Street toute infraction constatée ou suspectée à la loi ou au présent Code pour les Fournisseurs. Les rapports peuvent être faits par le biais de la ligne d'assistance téléphonique pour la conformité de Rimini Street, comme décrit ci-dessous dans la section « Recherche de conseils et signalement de problèmes ». Rimini Street ne tolérera pas de représailles contre toute personne qui signale des violations en toute bonne foi. Une déclaration de bonne foi signifie que vous avez fait un effort réel pour fournir des informations honnêtes et précises, même s'il s'avère par la suite que vous vous êtes trompé.
- Nous vous encourageons également à mettre en place un mécanisme de conformité anonyme permettant à vos employés, agents et sous-traitants de signaler les violations du présent Code pour les Fournisseurs. Les Fournisseurs doivent prendre des mesures raisonnables pour garantir la confidentialité et l'anonymat, sauf si la loi l'interdit. Les Fournisseurs doivent également protéger contre les représailles toute personne qui signale de bonne foi des violations.
- Les Fournisseurs doivent fournir une assistance raisonnable dans le cadre de toute enquête menée par Rimini Street concernant une violation réelle ou présumée de la loi ou du présent Code pour les Fournisseurs.
- Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils s'auto-contrôlent et qu'ils démontrent qu'ils respectent le présent Code pour les Fournisseurs. Les déficiences identifiées doivent être corrigées en temps utile.

Rimini Street peut procéder à des examens périodiques des performances des Fournisseurs, à des évaluations et à des visites sur place. La falsification des registres ou la fausse déclaration des conditions ou des pratiques dans les opérations du Fournisseur est inacceptable.

Notre objectif est de travailler avec les Fournisseurs pour assurer le respect du présent Code pour les Fournisseurs, et nous informerons les Fournisseurs des cas de non-conformité réelle ou suspectée lorsque nous en aurons connaissance. Les Fournisseurs doivent prendre des mesures correctives pour remédier à la non-conformité et nous tenir informés de leurs efforts en la matière. Nous adoptons une approche d'amélioration continue et travaillons avec les Fournisseurs pour améliorer leurs pratiques.

Nous prenons ce Code pour les Fournisseurs au sérieux, et toute violation peut mettre en péril vos relations commerciales avec Rimini Street. Sous réserve des obligations contractuelles existantes, Rimini Street se réserve tous les droits contractuels d'interrompre les activités avec les Fournisseurs si leurs efforts de correction ou de réduction pour se mettre en conformité ne sont pas efficaces ou opportuns.

Recherche de conseils et signalement de problèmes

Le Code pour les Fournisseurs ne peut pas traiter de toutes les situations possibles que vous pourriez rencontrer dans votre travail quotidien. Si vous ne trouvez pas de réponse dans le Code pour les Fournisseurs ou si vous avez des questions sur la manière d'interpréter le Code pour les Fournisseurs, demandez de l'aide. Et si vous avez connaissance de quelque chose qui pourrait constituer une violation du Code pour les Fournisseurs ou de la loi, vous devez le signaler afin qu'il y soit remédié.

Vous pouvez poser des questions, faire part de vos préoccupations ou signaler des violations présumées en contactant la ligne d'assistance téléphonique de Rimini Street pour la conformité :

- Par téléphone, en utilisant un numéro de téléphone spécial gratuit basé sur le pays depuis lequel vous appelez. Aux États-Unis, appelez le **844-754-3342**. Pour obtenir une liste des numéros de téléphone des autres pays, voir notre section « Ligne d'assistance pour la conformité » à <https://www.riministreet.com/company/ethics-and-compliance/>.[NULL](#)
- Par Internet, à l'adresse suivante <https://riministreet.i-sight.com/portal>

La ligne d'assistance téléphonique de Rimini Street pour la conformité est gérée par une société extérieure et est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Lorsque la législation locale l'autorise, vous pouvez faire un rapport anonyme au service d'assistance téléphonique pour la conformité.

Vous pouvez également poser des questions et faire part de vos préoccupations en contactant le Département Éthique et conformité de Rimini Street par e-mail à l'adresse ethics@riministreet.com.